AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N°51/ONSSA/DRFM/2026

Le sous-ordonnateur de la direction régionale de l'ONSSA – Région Fès-Meknès – procède à l'achat sur bon de commande les prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Achat de sacherie et de produits d'emballages au profit des services relevant de la direction régionale de l'ONSSA – Région Fès-Meknès.

Consistance de la prestation :

N°	Désignation et spécifications	Unité de mesure	Quantité
1	**Sachet "Poly" fermeture avec corde** Sachet en plastique avec cordon de serrage, épaisseur 50 µm Capacité : 5 Kg Type de fermeture : Fermeture avec filet en tête du sachet	Unité	1000
2	**Sachets en papier kraft 1/2 kg** Sachet en papier Kraft 1/2 Kg non absorbant avec doublure cirée, réparti en lot de 100 unités.	Unité	2200
3	**Sachets en papier kraft 1 kg** Sachet en papier Kraft 1 Kg non absorbant avec doublure ciré, réparti en lot de 100 unités.	Unité	2100
4	**Sachet en plastique (ZIP 1Kg)** avec fermeture ZIP en polyéthylène pour prélèvement des denrées alimentaires et avec bande blanche pour écriture - Capacité: 1 Kg - Paquet de 100 unités	Unité	8600
5	**Sachet en plastique (ZIP 2Kg)** avec fermeture ZIP en polyéthylène pour prélèvement des denrées alimentaires et avec bande blanche pour écriture - Capacité: 2 Kg - Paquet de 100 unités	Unité	4700
6	**Sachet en plastique (ZIP 5Kg)** avec fermeture ZIP en polyéthylène pour prélèvement des denrées alimentaires et avec bande blanche pour écriture - Capacité: 5 Kg - Paquet de 100 unités	Unité	2000
7	**Flacons Cylindrique capacité 500ml** Flacons Cylindrique avec col large en polyéthylène de capacité 500 ml, en polyéthylène, pour la collecte et le transport d'échantillons liquides ou solides. Cape à vis, avec double fermeture.	Unité	1900

Av. Résistant Mohamed LAHRIGA,
en face Résidence Moulay Ismail V.N BP S 45 , Meknès, Maroc
شارع المقاوم محمد الحريكة،
أمام إقامة مولاي إسماعيل، المدينة الجديدة، ص.ب س45 - مكناس - المغرب
: + 212 5 35 52 65 30/37 - 06 73 99 82 83/84 - : + 212 5 35 52 75 07
E mail : dr.meknes@onssa.gov.ma

8	**Flacons carrés capacité 1000 ml** Flacons carrés gradués à col large en polyéthylène avec bouchon rouge de capacité de 1000 ml	Unité	1900

Lieu d'exécution :

- Les différents services provinciaux/ préfectoraux relevant de la Direction Régionale de l'ONSSA Fès-Meknès à : Meknès, Fès, EL Hajeb, Taounate, Taza, Missour, Ifrane, Boulemane,Sefrou.

Délai d'exécution de la prestation :

Le délai d'exécution du présent Bon de Commande est fixé à **2 mois** à compter de la date de sa notification.

Date et heure limite de réception des Devis des concurrents :

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : le 20/11/2026 à 11h 15 min

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Office National de la sécurité sanitaire des produits alimentaires
Région Fès - Meknès

ONSSA
Le Directeur Régional
Région Fès - Meknès
Khalid EL CHARIB

Termes de références relatifs à

L'avis d'achat sur bon de commande N° 51/ONSSA/DRFM/2026

Objet : Achat de sacherie et de produits d'emballages au profit des services relevant de la direction régionale de l'ONSSA – Région Fès-Meknès.

ARTICLE 1 : OBJET DU BON DE COMMANDE

Le présent avis d'achat sur bon de commande a pour objet : Achat de sacherie et de produits d'emballages au profit des services relevant de la direction régionale de l'ONSSA – Région Fès-Meknès.

ARTICLE 2 : CONSISTANCE ET LIEU DE LIVRAISON

Les produits faisant l'objet du bon de commande consistent à l'achat de sacherie et de produits d'emballages au profit des services relevant de la direction régionale de l'ONSSA – Région Fès-Meknès conformément aux spécifications demandées au niveau du bordereau.

La livraison s'effectuera au :

- Les différents services provinciaux/ préfectoraux relevant de la Direction Régionale de l'ONSSA Fès-Meknès à : Meknès, Fès, EL Hajeb, Taounate, Taza, Missour, Ifrane, Boulemane,Sefrou.

Tableau 1 : Livraison au SCPV et au SCPVOV

Article	SCPVOV Meknès	SCPVOV Fès	SCPVOV El Hajeb	SCPVOV Taounate	SCPV Taza	SCPV Missour	SCPV Ifrane
Art 1	200	200	200	100	100	100	100
Art 2	500	500	400	200	200	200	200
Art 3	500	500	300	200	200	200	200
Art 4	2000	2000	1000	600	600	600	600
Art 5	1000	1000	700	200	200	200	200
Art 6	400	400	400	200	200	200	200
Art 7	200	200	200	100	100	100	100
Art 8	200	200	200	100	100	100	100

Tableau 2 : Livraison au SV

Article	SV BOULEMANE	SV EL HAJEB	SV FES	SV IFRANE	SV MEKNES	SV MY YACOUB	SV SEFROU	SV TAOUNATE	SV TAZA
Art 4	100	100	200	100	200	200	100	100	100
Art 5	100	100	200	100	200	200	100	100	100
Art 6									
Art 7	80	80	140	80	140	140	80	80	80
Art 8	80	80	140	80	140	140	80	80	80

NB : Les spécifications techniques des articles sont détaillées dans le bordereau des prix figurant à la première page du présent document.

ARTICLE 3 : DELAIS D'EXECUTION

Le délai d'exécution de l'ensemble des prestations est fixé à 2 mois à compter de la date de notification du bon de commande.

ARTICLE 4 : PROSPECTUS

Le soumissionnaire est dont l'obligation de déposer au bureau d'ordre ou d'envoyer au mail ci-dessous :

- Les prospectus ou tous documents techniques de tous les articles demandés ;
- Les présents termes de références signés avec mention « Lu et approuvé ».

Et ce avant l'ouverture des plis dont la date et l'heure sont précisé dans l'avis d'achat.

- Bureau d'Ordre : Siège de la Direction Régionale de l'ONSSA Fès Meknès, Av Résistant Mohamed LAHRIGA, en face Résidence Moulay Ismail VN BP S 45 MEKNES.
- Adresse Mail : onssadrfm.srs.achats@gmail.com

ARTICLE 5 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS ET LITIGES

La Direction Régionale de l'ONSSA Fès- Meknès et le fournisseur s'engagent à régler à l'amiable les difficultés auxquelles pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution du bon de commande et ce, quelle que soit la nature du différend.

ARTICLE 6 : RECEPTION DES PRESTATIONS

La réception des produits interviendra après satisfaction des obligations indiquées au niveau du présent bon de Commande.

A cet effet, la réception sera sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal de réception signé par les agents désignés par le maitre d'ouvrage.

ARTICLE 7 : MODALITES ET PIECES A FOURNIR POUR LE REGLEMENT

Le règlement s'effectuera après la réception des prestations. Le titulaire devra produire **3 exemplaires de facture** arrêtée en toutes lettres et chiffres et comportant sa signature, son cachet, son numéro du compte bancaire (RIB), le numéro de l'ICE, l'IF, le n° d'affiliation à la CNSS, le n° d'inscription à la TP, le client (ONSSA-Direction Régionale de Fès- Meknès), **l'ICE de l'ONSSA : 001654057000037,** l'objet et le numéro du bon de commande, le mode de règlement (par virement) et toute autre mention édictée par la réglementation en vigueur.

Le maître d'ouvrage	Le concurrent
ONSSA Le Directeur Régional Région Fès - Meknès Khalid EL GHARIB	